

Mairie de Draguignan

Département



du Var

DÉCISION MUNICIPALE N° 21-347

OBJET : PASSATION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ « MONETICS BY AFONE » POUR L'ENCAISSEMENT DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES PAR CARTE BANCAIRE.

Richard STRAMBIO, Maire de DRAGUIGNAN, Président de Dracénie Provence Verdon Agglomération, Conseiller Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

VU les articles R.1617-1 à 1617-18 du Code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes et des régies d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Considérant la suppression prochaine du maniement des espèces dans le réseau de la DGFIP (Direction générale des finances publiques) en application de la Loi de Finance pour 2019 ;

Considérant la nécessité d'élargir, pour les usagers, les moyens de paiement pour les achats de concessions funéraires, les kits d'inhumation et les vacations funéraires ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 – La passation d'un contrat avec la société « MONETICS by afone » sis 11 place François Mitterrand - CS 11024 – 49055 ANGERS cedex 02, pour la location et la maintenance d'un terminal de paiement. Le montant global annuel de la prestation s'élève à 360 € ;

ARTICLE 2 – Le présent contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa signature.

ARTICLE 3 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Draguignan est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Draguignan, le 07 SEP 2021



Richard STRAMBIO

MAIRE DE DRAGUIGNAN
Président de Dracénie Provence Verdon
Agglomération

Conseiller Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur